

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 353

13 février 2013

SOMMAIRE

AAM Luxembourg S.à r.l.	16906	Nationwide Management Services S.A. ..	16898
Ancienne Maison Josy Welter et Fils Sàrl	16938	Nis Ganesha Sàrl	16898
AOL Europe Services S.à r.l.	16904	Openregistry S.A.	16941
Arktos International S.A.	16904	Opus Estates S.A.	16902
ART-D	16904	Otters S.A.	16902
Artec Creation Sàrl	16905	Parfume S.A.	16901
AT&D S.à r.l.	16905	Parthenos Prima S.A.	16901
Auto Commerce S.à r.l.	16905	Parthenos Seconda S.A.	16902
Avalanche S.A.	16904	Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	16933
Black & Decker Luxembourg Finance	16904	PAS Luxembourg, S.à.r.l.	16902
Blue Finance Luxembourg S.A.	16905	Pasod S.A.	16900
Bofferding Capital Finance S.A.	16905	Pavix S.C.A., SICAV-FIS	16901
BRE/Student Housing Holding I S.à r.l. ...	16943	Pérez Capital S.A.	16901
Centre Marbres s.à r.l.	16944	Perez Holdings S.A.	16900
CIE Luxembourg S.à.r.l.	16921	Piwo International S.A.	16900
Egon Holdings S.A.	16935	Pix Investments S.A.	16900
E & T Expertises et Techniques Spéciales SA	16922	Prime Property Europe S.A.	16903
EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.	16919	Rock Ridge RE 6	16943
FEELING Formation & Coaching	16931	Royale Service S.A.	16903
G-Six-G, SA SPF	16926	Sabra International (Luxembourg) S.à r.l.	16899
Immobilière Josy Welter S.à r.l.	16938	Saint Merri Overseas S.A.	16903
Limama SPF, S.A.	16898	Salimra S.C.	16903
Longwalk	16927	TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.	16908
Magesta Properties S.A.	16899	Tomax II S.à r.l.	16943
Matma S.A.	16899	UCXA Management S.A.	16912
Maxtron S.à r.l.	16898	Val II Feeder S.C.A.	16916
Moto Pazzia	16899		

Nis Ganesha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.417.578,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

L'adresse actuelle de l'associé de la Société Teikyo Heisei University of Science and Technology est:

- 2-2-1 Senjyusakuragi, Adachi-ku, Tokyo, Japan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005538/11.

(130005771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Nationwide Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.906.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société NATIONWIDE MANAGEMENT SERVICES S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour NATIONWIDE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013005533/13.

(130005230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Limama SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.341.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005459/15.

(130005959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.382.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 décembre 2012

1. M. Emilio BOSCH a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Xavier PUIG ALSINA, administrateur de sociétés, né à Barcelone (Espagne), le 16 janvier 1957, demeurant à CL 08017 Barcelone (Espagne), 36, Calle Angli, Bajos, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAXTRON S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013005498/15.

(130005045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Matma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 64.738.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société Matma S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour Matma S.A.

Référence de publication: 2013005497/13.

(130005037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Magesta Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.939.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MAGESTA PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013005487/11.

(130006041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Moto Pazzia, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 144.775.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005484/12.

(130005237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.605.065,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.396.

—
Par résolutions signées en date du 28 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

3. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012.

4. Acceptation de la démission de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant classe B, avec effet au 28 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005667/18.

(130005266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Piwo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 72.685.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société Piwo International S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour Piwo International S.A.

Référence de publication: 2013005618/13.

(130005504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 110.268.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société PIX INVESTMENTS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour PIX INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013005619/13.

(130005667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Perez Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 157.034.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société PEREZ HOLDINGS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour PEREZ HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2013005612/13.

(130005470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pasod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.060.

—
Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005609/15.

(130005797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005605/15.

(130005911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Parfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, avenue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.817.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005604/15.

(130005925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pavix S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005581/11.

(130005717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pérez Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.666.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société Pérez Capital S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour Pérez Capital S.A.

Référence de publication: 2013005578/13.

(130005448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.478.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013005574/15.

(130005927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Opus Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 61.127.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société OPUS ESTATES S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.
Pour OPUS ESTATES S.A.

Référence de publication: 2013005570/13.

(130005362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Parthenos Seconda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.490.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013005606/15.

(130005831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.002,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005608/11.

(130005507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Saint Merri Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 123.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement de SAINT MERRI OVERSEAS S.A., RCS Luxembourg B 123248, tenue le 14 décembre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonctions pour une nouvelle période six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013005668/15.

(130005348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Salimra S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg E 81.

—
Rectificatif déposé le 10/12/2012 sous la référence L120211721

Mademoiselle Iman CHAARAWI, réside désormais au 16, Via Foppettas, CH-7500 St Moritz, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour SALIMRA S.C.

Signatures

Référence de publication: 2013005669/13.

(130005858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Royale Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 47.999.

—
Dépôt rectificatif remplaçant le dépôt initial au RCS L110183657.04

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005663/12.

(130005207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Prime Property Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 12-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 134.480.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013007230/14.

(130008038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

ART-D, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerlach, 5-7, Berlerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 84.876.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 07/01/2013.
Référence de publication: 2013006632/10.
(130007203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Arktos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 82.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARKTOS INTERNATIONAL S.A., liquidée
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013006629/11.
(130007903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 72.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006624/10.
(130007642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Avalanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 47.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2013006646/11.
(130007789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Black & Decker Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.377.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013006655/12.
(130007248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

AT&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 13, Reimecherwee.
R.C.S. Luxembourg B 150.324.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013006641/13.

(130008022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Auto Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 35B, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 125.255.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006644/10.

(130007129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 127.990.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2013006657/11.

(130007495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Bofferding Capital Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 1, rue Schrobilgen.
R.C.S. Luxembourg B 146.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013006659/10.

(130007731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Artec Creation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 15, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006633/10.

(130007820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., a corporation incorporated under the laws of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America 19801 and its corporate headquarters at One Dauch Drive, Detroit, Michigan, United States of America 48211-1198 (the "Sole Shareholder"),

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company AAM Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 116.476, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 9 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1395 dated 20 July 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 29 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 695 dated 24 April 2007.

- The Company's corporate capital is fixed at EUR 49,825.- (forty-nine thousand eight hundred twenty-five Euro) represented by 1,993 (one thousand nine hundred ninety-three) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Amendment of article 4 of the Company's articles of association, so to have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name AAMLuxembourg S.à r.l."

2. Amendment of article 18 of the Company's articles of association, so to have henceforth the following wording:

" **Art. 18.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders,

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened. "

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

Article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name AAM Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

Article 18 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders,

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., une société (corporation) constituée et régie par la loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique 19801 et son siège de direction effective au One Dauch Drive, Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique 48211-1198 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée AAM Luxembourg S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.476, constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1395 en date du 20 juillet 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 695 en date du 24 avril 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 49.825,- (quarante-neuf mille huit cent vingt-cinq euros), représenté par 1.993 (mille neuf cent quatre-vingt-treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination AAM Luxembourg S.à r.l.»

2. Modification de l'article 18 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

3. Divers.

L'Associé Unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination AAM Luxembourg S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'article 18 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59656. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001497/132.

(130001461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

TAMWEEVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.383.420,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tamweelview European Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.081 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Manfred MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Tamweelview Japan RW1 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 18 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1689 of 9 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.372 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million one hundred forty-eight thousand seven hundred four euro (EUR 7,148,704.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven million one hundred sixty-one thousand two hundred four euro (EUR 7,161,204.-).

2 To issue six million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-nine (6,791,269) new class A shares and three hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-five (357,435) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription and full payment for these new shares by Tamweelview European Holdings S.A. by way of a contribution in cash.

4 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of five million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty-four euro (EUR 5,777,784.-) to an amount of one million three hundred eighty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 1,383,420.-) by cancelling five million four hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-five (5,488,895) class A shares and two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-nine (288,889) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, in order (i) to absorb all losses carried forward at the level of the Company in an amount of five million six hundred thirty-nine thousand four hundred thirty-eight euro (EUR 5.639.438.-), (ii) to increase the available share premium by an amount of four euro (EUR 4.-) and (iii) to allocate an amount of one hundred thirty-eight thousand three hundred forty-two euro (EUR 138,342.-) to the Company's legal reserve, the latter thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

5 To set the Company's share capital at one million three hundred eighty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 1,383,420.-) divided into one million three hundred fourteen thousand two hundred forty-nine (1,314,249) class A shares and sixty-nine thousand one hundred seventy-one (69,171) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million one hundred forty-eight thousand seven hundred four euro (EUR 7,148,704.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven million one hundred sixty-one thousand two hundred four euro (EUR 7,161,204.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue six million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-nine (6,791,269) new class A shares and three hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-five (357,435) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented by Me Manfred MULLER, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, declared to subscribe for six million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-nine (6,791,269) new class A shares and three hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-five (357,435) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to fully pay for these shares and the share premium thereon by a contribution in cash.

The amount of seven million one hundred forty-eight thousand seven hundred four euro (EUR 7,148,704.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the six million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-nine (6,791,269) new class A shares and three hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-five (357,435) new class B shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of five million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty-four euro (EUR 5,777,784.-) to an amount of one million three hundred eighty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 1,383,420.-) by cancelling five million four hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-five (5,488,895) class A shares and two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-nine (288,889) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, in order (i) to absorb all losses carried forward at the level of the Company in an amount of five million six hundred thirty-nine thousand four hundred thirty-eight euro (EUR 5.639.438.-), (ii) to increase the available share premium by an amount of four euro (EUR 4.-) and (iii) to allocate an amount of one hundred thirty-eight thousand three hundred forty-two euro (EUR 138,342.-) to the Company's legal reserve, the latter thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to set the Company's share capital at one million three hundred eighty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 1,383,420.-) divided into one million three hundred fourteen thousand two hundred forty-nine (1,314,249) class A shares and sixty-nine thousand one hundred seventy-one (69,171) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one million three hundred eighty-three thousand four hundred twenty euro (EUR 1,383,420.-) represented by one million three hundred fourteen thousand two hundred forty-nine (1,314,249) class A shares and sixty-nine thousand one hundred seventy-one (69,171) class B shares, each being fully paid up and having a nominal value of one euro (EUR 1.-)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand six hundred euro (EUR 4,600.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081 (l'«Associé»), représenté aux fins des présentes par Me Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Tamweelview Japan RW1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1689 du 9 août 2007 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129372 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept millions cent quarante-huit mille sept cent quatre euros (EUR 7.148.704,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) à sept millions cent soixante et un mille deux cent quatre euros (EUR 7.161.204,-).

2 Émission de six millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-neuf (6.791.269) parts sociales nouvelles de catégorie A et de trois cent cinquante-sept mille quatre cent trente-cinq (357.435) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription par Tamweelview European Holdings S.A. de ces nouvelles parts sociales, par un apport à libérer intégralement en espèces.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 5.777.784,-) à un montant de un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt euros (EUR 1.383.420,-) par annulation de cinq millions quatre cent quatre-vingt huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (5.488.895) parts sociales de catégorie A et de deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (288.889) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en vue (i) d'absorber toutes les pertes reportées de la Société d'un montant total de cinq millions six cent trente-neuf mille quatre cent trente-huit euros (5.639.438,-), (ii) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de quatre euro (EUR 4,-) et (iii) d'allouer

un montant de cent trente-huit mille trois cent quarante-deux euros (138.342,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

5 Porter le capital social de la Société à un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt euros (EUR 1.383.420,-) divisé en un million trois cent quatorze mille deux cent quarante-neuf (1.314.249) parts sociales de catégorie A et de soixante-neuf mille cent soixante et onze (69.171) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept millions cent quarante-huit mille sept cent quatre euros (EUR 7.148.704,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à sept millions cent soixante et un mille deux cent quatre euros (EUR 7.161.204,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre six millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-neuf (6.791.269) parts sociales nouvelles de catégorie A et de trois cent cinquante-sept mille quatre cent trente-cinq (357.435) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté par M^e Manfred MULLER, prénommé, en vertu de la procuration précitée, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, a déclaré souscrire six millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-neuf (6.791.269) parts sociales nouvelles de catégorie A et de trois cent cinquante-sept mille quatre cent trente-cinq (357.435) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale, à libérer intégralement par le biais d'un apport en espèces.

Le montant de sept millions cent quarante-huit mille sept cent quatre euros (EUR 7.148.704,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-neuf (6.791.269) parts sociales nouvelles de catégorie A et de trois cent cinquante-sept mille quatre cent trente-cinq (357.435) parts sociales nouvelles de catégorie B conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 5.777.784,-) à un montant de un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt euros (EUR 1.383.420,-) par annulation de cinq millions quatre cent quatre-vingt huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (5.488.895) parts sociales de catégorie A et de deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (288.889) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en vue (i) d'absorber toutes les pertes reportées de la Société d'un montant total de cinq millions six cent trente-neuf mille quatre cent trente-huit euros (5.639.438,-), (ii) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de quatre euro (EUR 4,-) et (iii) d'allouer un montant de cent trente-huit mille trois cent quarante-deux euros (138.342,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de porter le capital social de la Société à un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt euros (EUR 1.383.420,-) divisé en un million trois cent quatorze mille deux cent quarante-neuf (1.314.249) parts sociales de catégorie A et de soixante-neuf mille cent soixante et onze (69.171) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6. Capital Social.** Le capital émis est fixé à un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt euros (EUR 1.383.420,-), représenté par un million trois cent quatorze mille deux cent quarante-neuf (1.314.249) parts sociales de catégorie A et de soixante-neuf mille cent soixante et onze (69.171) parts sociales de catégorie B, chacune étant entièrement libérée et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille six cents euros (EUR 4.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15305. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001329/205.

(120226755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

UCXA Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.840.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UCXA MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 57.840, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 1996 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 213 du 29 avril 1997 ci-après désignée la «Société».

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2003, suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1093 du 21 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ulrich FRANCOIS, ingénieur de gestion, demeurant au 418, route de Longwy, L-4832 Rodange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bernard FRANCOIS, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue du Corbé, B-6760 Virton.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudette ANDRIN, employée privée, demeurant au 4, rue du Corbé, B-6760 Virton.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. Que sur le vu de l'entière des titres au porteur, cette liste de présence clôturée fait apparaître que les 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Première augmentation du capital de la Société
2. Annulation des actions existantes et remplacement par de nouvelles classes d'actions
3. Autorisation de procéder à l'émission d'actions rachetables
4. Deuxième augmentation du capital de la Société
5. Instauration d'un capital autorisé
6. Modification de l'article 4 des statuts
7. Modification de l'article 5 des statuts
8. Modification de l'article 7 des statuts

9. Modification de l'article 15 des statuts

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de EUR 421,29 (quatre cent vingt et un euros et vingt-neuf cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,71 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante et onze cents) au montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) sans création ni émission de nouvelles actions.

Libération

Il est constaté que l'augmentation de capital est intégralement libérée par les actionnaires existants moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de EUR 421,29 (quatre cent vingt et un euros et vingt-neuf cents) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, comme il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler les 2.000 (deux mille) actions existantes et de les remplacer par:

- 1 action de catégorie A sans désignation de valeur nominale,
- 1 action de catégorie B sans désignation de valeur nominale,
- 1.998 actions de catégorie C sans désignation de valeur nominale.

La société doit tenir des comptes de réserve distincts pour chaque catégorie d'actions, y compris notamment des comptes de réserve légale distincts, des comptes de primes d'émission distincts et des comptes d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres distincts.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la Société à émettre des actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société' a concurrence d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) au montant de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par la création et l'émission de 1.000 (mille) actions de catégorie D, sans désignation de valeur nominale et rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, avec une prime d'émission de EUR 1.725.000,- (un million sept cent vingt-cinq mille euros). Les actions de catégorie D donneront droit à leur quote-part dans le bénéfice de la société à compter du 1^{er} janvier 2013.

Souscription et Libération

Les 1.000 (mille) nouvelles actions de catégorie D ont été intégralement souscrites et libérées, ensemble avec la prime d'émission par l'actionnaire majoritaire, par un apport en nature consistant en 65 (soixante-cinq) actions de CUB Management, société anonyme de droit belge, dont le siège social est établi au Zoning industriel de Latour, 13/1, B-6760 Virton, numéro d'entreprise 0861201632, constituée le 15 octobre 2003 suivant acte reçu par Maître François CULOT, notaire à Virton (Belgique), dont le capital souscrit est fixé à EUR 195.000,- (cent quatre-vingt-quinze mille euros) représenté par 195 (cent quatre-vingt-quinze) actions sans désignation de valeur nominale, ci-après désignée «CUB». Il est rappelé que la Société détient déjà 130 (cent trente) actions CUB, ce qui lui confère une participation de 66,67%.

Les 65 actions CUB sont apportées à leur valeur marchande, soit une valeur globale de EUR 1.750.000,00 (un million sept cent cinquante mille euros), qui sera allouée comme suit:

- un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) devant être alloué au compte du capital social de la Société;
- un montant de EUR 1.725.000,- (un million sept cent vingt-cinq mille euros) devant être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Cet apport en nature a été revu par le réviseur d'entreprise indépendant PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, sous la signature de Monsieur Philippe PIERARD, réviseur d'entreprises demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la Société et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros), avec ou sans création et émission d'actions nouvelles.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide que l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5.**

5.1. Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par:

- 1 (une) action de catégorie A sans désignation de valeur nominale,
- 1 (une) action de catégorie B sans désignation de valeur nominale,
- 1.998 (mille neuf cent nonante-huit) actions de catégorie C sans désignation de valeur nominale,
- 1.000 (mille) actions de catégorie D sans désignation de valeur nominale, rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société doit tenir des comptes de réserve distincts pour chaque catégorie d'actions, y compris notamment des comptes de réserve légale distincts, des comptes de primes d'émission distincts et des comptes d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres distincts.

Les actions de catégorie D donneront droit à leur quote-part dans le bénéfice de la société à compter du 1^{er} janvier 2013.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

5.3. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

5.4. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

5.5. La société peut émettre des actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions de catégorie D peuvent être rachetées sur décision du conseil d'administration, qui fixera le nombre d'actions de catégorie D à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat.

En aucun cas le prix de rachat des actions de catégorie D ne pourra être inférieur à l'actif net par action calculé sur base des comptes de réserve distincts correspondant aux actions de catégorie D.

5.6. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

La société a également pour objet le conseil économique de toutes entreprises, organisations et sociétés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.»

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 2.700,- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: FRANCOIS U., FRANCOIS B., ANDRIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 07/12/2012. Relation: EAC/2012/16302. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001368/214.

(130000031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and twelve on the fifteenth of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Barbara Allen, fund administrator, with professional address at 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A." R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"), pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à r.l.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 13 November 2012.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 10 May 2011, published in the Memorial C-N 2240, Recueil des Sociétés Associations, on 22 September 2011 (the "Company") and that the articles have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 August 2012 published in the Memorial C-N 2290, Recueil des Sociétés Associations, on 14 September 2012.

II.- According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at one million six hundred and sixty-eight thousand one hundred and eighty-three Swedish Kronor (SEK 1,668,183.-) divided into one million six hundred and sixty-eight thousand one hundred and eighty-three (1,668,183) Shares comprising of four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, allocated to the Manager (the "A Share") and one million two hundred and forty-eight thousand one hundred and eighty-four (1,248,184) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares"). The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK 20,000,001.-) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Memorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III.- By the Resolutions, "VAL II FEEDER GP S.a r.l.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of four hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-seven Swedish Kronor (SEK 495,527.-) to raise it from its present amount of one million six hundred and sixty-eight thousand one hundred and eighty-three (SEK 1,668,183.-) to an amount of two million one hundred and sixty-three thousand seven hundred and ten Swedish Kronor (SEK 2,163,710.-) by the issue of four hundred and ninety-five thousand

five hundred and twenty-seven (495,527) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1.-) each, without issue premium. Each new B Share was issued as of 13 November 2012.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the new shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

IV.- The four hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-seven (495,527) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1.-) each, have been subscribed and fully paid up in cash for an aggregate amount of four hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-seven Swedish Kronor (SEK 495,527.-) as it has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.

V.- According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 13 November 2012, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

"The Company has an issued capital of two million one hundred and sixty-three thousand seven hundred and ten Swedish Kronor (SEK 2,163,710.-) divided two million one hundred and sixty-three thousand seven hundred and ten (2,163,710) Shares comprising:

(I) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Shares"); and

(II) one million seven hundred and forty-three thousand seven hundred and eleven (1,743,711) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each (the "B Shares ")".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,150.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence the said appearing person has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Mlle Barbara Allen, administrateur de fond, demeurant à 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la "Société") en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "VAL II FEEDER GP S.à r.l.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le "Gérant") par les résolutions du conseil de gérance 13 novembre 2012.

Les résolutions du conseil de gérance ("Résolutions") resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acte que:

I.- La société "VAL II FEEDER S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, numéro 2240 le 22 septembre 2011, et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 14 septembre 2012, numéro 2290.

II.- Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixé à un million six cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-trois Couronnes Suédoises (SEK 1.668.183,-) divisé en un million six cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-trois (1.668.183) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, allouées au Gérant (les "Actions A") et un million trente-huit mille trois cent sept (1.038.307) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) (les "Actions B") (ci-après, les "Actions").

Le capital social autorisé de la Société est fixe a vingt millions et une Couronnes Suédoises (SEK 20.000.001,-) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorise de la Société, en une au plusieurs fois li sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 aout 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attaches à toute souscription pour les Actions B. En particulier le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorise. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution ct la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III.- Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S.à r.l.", agissant en tant que Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-sept Couronnes Suédoises (SEK 495.527,-) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de un million six cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-trois Couronnes Suédoises (SEK 1.668.183,-) à un montant de deux millions cent soixante-trois mille sept cent dix Couronnes Suédoises (SEK 2.163.710,-) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-sept (495.527) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 13 novembre 2012.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouveaux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

IV.- Les quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-sept (495.527) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, ont été souscrites et ont été entièrement libérés par des versements en numéraire pour un montant total quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-sept Couronnes Suédoises (SEK 495.527,-), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné per une lettre de le banque de la Société a Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque et que le notaire soussigné constate expressément.

V.- Conformément l'autorisation conférée ou Gérant par l'article des statuts et suite à l'augmentation de capital décidé par le Gérant le 13 novembre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital d'un montant de deux millions cent soixante-trois mille sept cent dix Couronnes Suédoises (SEK 2.163.710,-) divisé en deux millions cent soixante-trois mille sept cent dix (2.163.710) Actions comprenant:

I) Quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A." d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,- SEK) (les "Actions A ") attribuées à l'actionnaire Commandite;

II) Deux millions sept cent quarante-trois mille sept cent onze (1.743.711) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,- SEK) chacune (les "Actions B")".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent a la Société, ou qui sont mis à sa charge a raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Plus rien ne figurant l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'a la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, Le présent acte a été passe à Luxembourg, a la date indique en tête des présentes.

Après lecture du présent acte a la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire pat nom, prénom, état civil, présent acte.

Signé: Allen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54597. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2013001381/156.

(130000190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.808.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixth of December,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

REIM EUROCORE 1 S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.089,

here represented by Mr Bertrand Barthel, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 16 November 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° The appearing party is the sole shareholder of "EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.808, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2117 of 1st September 2008, not yet amended (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

3° REIM EUROCORE 1 S.C.A., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, it declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the sole manager of the Company and to the independent auditor for the execution of their mandates.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

REIM EUROCORE 1 S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.089,

ici représentée par Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant et représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'associé unique de "EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.808, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2117 du 1^{er} septembre 2008, non modifiés depuis (ci-après la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

3° Par la présente, REIM EUROCORE 1 S.C.A., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société.

4° En cette qualité, l'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique.

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et associé unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique et au réviseur d'entreprise agréé pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BARTHEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58963. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001669/103.

(130001136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

CIE Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.077.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Ms Eisa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of BC Partners Holdings Limited, a limited company, incorporated under the laws of Guernsey with registered office at Trafalgar Court, St Peter Port, GB- GY1 3QL and registered with the Guernsey Companies Registry under number 29682 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy dated 22 November 2012 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

I. That CIE Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 77.077 (the "Company"), has been incorporated on 18 July 2000 by deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No. C-909 of 23 December 2000. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 November, 2006 published in the Mémorial No. C-1121 on 11 June, 2007.

II. That the subscribed capital of the Company is presently of twelve thousand and five hundred Euros (€12,500) divided into five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (25.00€).

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the Sole Shareholder owns all shares of the Company and that as sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges the members of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BC Partners Holdings Limited, une limited company, constituée sous le droit de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, St Peter Port, GB- GY1 3QL et enregistrée auprès du Guernsey Companies Registry sous le numéro B 29682 Associé Unique», en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 22 novembre 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société CIE Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.077, a été constituée le 18 juillet 2000 suivant acte reçu de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n° C-909 du 23 décembre 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 novembre 2006, publié au Mémorial n° C-1121 du 11 juin 2007.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,00).

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que l'Associé Unique déclare prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution régulière de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Idir, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58679. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001606/87.

(130001257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

E & T Expertises et Techniques Spéciales SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue J.-P. Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 89.583.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-QUATRE DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "E & T Expertises et Techniques Spéciales S.A." (la "Société"), une société anonyme inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89583, et dont le siège social est sis à L-4744 Pétange, 2-4, rue J.-P. Kirchen, constituée par acte notarié de Maître Léonie Grethen, alors de résidence à Rambrouch, en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 496 du 12 septembre 1997, page 23772 et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 2 février 2001, publié au Mémorial C numéro 801 du 24 septembre 2001, page 38412.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Josette MOLITOR, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de EUR 421,30,- (quatre cent vingt-et-un virgule trente euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), sans émission d'actions nouvelles mais en fixant la valeur nominale des 2.000 (deux mille) actions à EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par incorporation de bénéfices non distribués à due concurrence, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social et modification subséquente de l'ancien article 3 (nouvel article 5) des statuts.

2.- Refonte des statuts, conformément au texte annexé à la procuration transmise à tous les actionnaires, sans changer la forme, l'objet ou d'autres éléments essentiels de la Société, mise à part la modification du capital si elle est décidée.

3.- Constatation de fin de mandats d'administrateurs et nomination du ou des membres du conseil d'administration.

4.- Nomination du commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, et qu'il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique, «l'Actionnaire», a été préalablement informé.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'Actionnaire, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, décide ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent vingt-et-un euros et trente cents (EUR 421,30,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix centimes (EUR 49.578,70,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sans émettre d'actions nouvelles mais en fixant la valeur nominale des deux mille (2.000) actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'augmentation du capital est souscrite par l'Actionnaire et intégralement libérée par incorporation au capital social du montant de quatre cent vingt-et-un euros et trente cents (EUR 421,30,-) prélevé sur les résultats reportés.

La preuve de l'existence des résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 2011.

L'ancien article 3 (nouvel article 5) des statuts est modifié en conséquence.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide de procéder à une refonte des statuts, conformément au texte annexé à la procuration transmise à tous les actionnaires, sans changer la forme, l'objet ou d'autres éléments essentiels de la Société, mise à part la modification du capital décidée à la résolution qui précède, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Dénomination, Siège, Objet, Capital.

Art. 1^{er}. Les présents statuts et la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, «la Loi», régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée " E & T EXPERTISES ET TECHNIQUES SPECIALES S.A.", "la Société".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, "le Conseil", la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la réalisation d'expertises en hydrologie et isolation thermique et acoustique,
- la mise en oeuvre des techniques d'isolation,
- la maîtrise de l'humidité et de l'étanchéité,

- l'installation de chauffages,
- l'achat de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, le Conseil est composé de trois membres au moins. Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil peut être composé d'un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et il est toujours révocable par elle. Il n'est pas requis d'être actionnaire pour être membre du Conseil.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive.

Art. 7. Le Conseil élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

L'administrateur unique consigne toutes ses décisions par écrit.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, hypothéquer, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement et mener à bien toute activité, acte ou opération portant sur un bien immobilier.

Art. 11. La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à une personne, physique ou morale, membre ou non du Conseil.

Le Conseil pourra déléguer des pouvoirs particuliers à des administrateurs ou à des tierces personnes.

Représentation

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera en outre représentée par la signature individuelle de tout délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, entendue dans son sens le plus large.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un commissaire, nommé et toujours révocable par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération et la durée de son mandat, qui ne pourra dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires, «l'Assemblée» représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. S'il n'y a qu'un actionnaire, celui-ci exerce toutes les prérogatives conférées à l'Assemblée et consigne ses décisions par écrit dans la forme requise par la Loi.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 15. L'Assemblée annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} jeudi du mois de mai à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée peut être convoquée par le Conseil ou par le commissaire. Elle doit l'être sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée.

Le Conseil pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Disposition Générale

Art. 21. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

Après avoir constaté le décès de Monsieur Pierre POOS et la démission de Monsieur David BEAUJEAN, tous deux administrateurs, l'Actionnaire décide que le conseil d'administration sera composé d'un seul administrateur, en la personne de Monsieur Pol BEAUJEAN, indépendant, né à Mabompré, Belgique, le 5 décembre 1946, demeurant au 443, Noville à 6600 Bastogne, Belgique.

A moins d'un renouvellement, ce mandat gratuit expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 pour délibérer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Il est accordé décharge pour les mandats précédents.

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de nommer BDO Tax & Accounting, société anonyme dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147571, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

A moins d'un renouvellement, ce mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 pour délibérer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et établi à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Après lecture du présent acte aux comparants, ils l'ont signé avec le notaire.

Signé: F. MATHOUILLOT, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2012. Relation: RED/2012/1838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Y. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013001651/183.

(130001284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

L'an deux mil douze, le vingt-sept novembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G-SIX-G SA SPF, Société Anonyme- Société de Gestion de Patrimoine Familial, avec siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 352 du 04 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 16 décembre 2010 par le Notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations, numéro 589 du 29 mars 2011,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 92.087,

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey qui est également scrutateur de la présente assemblée

qui désigne comme secrétaire Madame Murielle FROMONT demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. augmentation du capital social d'un montant de CENT QUARANTE MILLE EUROS et modification subséquente des statuts

2. divers

II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

- Le 12 novembre 2012 dans le Mémorial C, numéro 2741

- Le 12 novembre 2012 dans le Journal, page 9

- Le 19 novembre 2012 dans le Mémorial C, numéro 2797

- Le 19 novembre 2012 dans le Journal, page 9

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,-€) par la création de QUATRE CENT (400) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le capital de CENT QUARANTE MILLE (140.000,-) EUROS est donc souscrit et libéré par un apport en espèce, tel qu'il en a été justifié au Notaire soussigné, qui le constate expressément comme suit:

Dans son intégralité par la société MALIBARO, SA SPF, société Anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 36, Bohey, à L-9647 Doncols, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B134.992, représentée par son administrateur, Madame Isabelle HAMER, prénommée

En conséquence de la prédite augmentation de capital, les associés décident de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

“ **Art. 5. (Alinéa 1).** Le capital souscrit est fixé à DEUX CENT QUARANTE-VINGT MILLE EUROS (EUR 280.000,-) représenté par HUIT CENTS (800) actions sans valeur nominale.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.035.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hamer, Fromont, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 29 novembre 2012. Relation: WIL/2012/762. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreur pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001734/66.

(130001400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Longwalk, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.002,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.166.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of November,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Longwalk, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.166, incorporated on December 5, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary in Junglinster, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 132, page 6310 of January 17, 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 1, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1887, page 90530 of July 30, 2012.

THERE APPEARED:

CVI Europe LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, having its principal office at 15407 McGinty Road West, Minnetonka, Minnesota, United States of America, registered under the number 5003374 (CVI);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a limited powers of attorney dated as of November 21, 2012.

Chester Properties Asset Management No 4 Ltd, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 32 Brook Street, London W1K 5DL, United Kingdom, registered with the Companies House under the number 7326845 (Chester 4 and, with CVI, the Existing Shareholders);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Chester Properties Asset Management No 6 Ltd, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 32 Brook Street, London W1K 5DL, United Kingdom, registered with the Companies House under the number 08190639 (Chester 6)

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies/powers of attorneys, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders/attorney-in-fact of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Existing Shareholders, prenamed and represented as stated above and representing the entire share capital of the Company, as defined below, have requested the undersigned notary, to record that:

I. Longwalk is a société á responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.166, incorporated on December 5, 2011 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary in Luxembourg, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 132, page 6310 of January 17, 2012.

II. The Company's share capital is presently set at fifteen thousand and one Pound Sterling (GBP 15,001) represented by fifteen thousand (15,000) class A shares (the Class A Shares) and one (1) class B share (the Class B Share) with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Creation of a new class of shares of the Company, namely the ordinary class C shares (the Class C Shares);

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand and one Pound Sterling (GBP 15,001) represented by fifteen thousand (15,000) class A shares and one (1) class B share with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by a total amount of one Pound Sterling (GBP 1), so as to bring the share capital of the Company to fifteen thousand and two Pound Sterling (GBP 15,002), by way of the issue of one (1) Class C Share, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1);

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles;

4. Amendment of article 15.2 of the Articles;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. The Existing Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Existing Shareholders resolve to create a new class of shares, namely the Class C Shares.

Second resolution

The Existing Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand and one Pound Sterling (GBP 15,001) represented by fifteen thousand (15,000) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by a total amount of one Pound Sterling (GBP 1), so as to bring the share capital of the Company to fifteen thousand and two Pound Sterling (GBP 15,002), by way of the issue of one (1) Class C Share having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

Subscription - Payment

Chester 6, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for one new Class C Share, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of one Pound Sterling (GBP 1) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The Existing Shareholders and Chester 6 (together, the Shareholders), now representing the entire share capital of the Company, have unanimously taken the following resolutions:

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at fifteen thousand and two Pound Sterling (GBP 15,002), represented by fifteen thousand (15,000) class A shares (the Class A Shares) in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, one (1) class B share (the Class B Share) in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) and one (1) class C share (the Class C Share) in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1), all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 15.2 of the Articles which will henceforth read as follows:

" **15.2.** The redemption value for the Class B Share and the Class C Share shall be calculated in accordance with any shareholders' agreement of the Company that may exist from time to time."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually with power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above share capital increase are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de novembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Longwalk, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.166, constituée le 5 décembre 2011 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire à Junglinster, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 132, page 6310 du 17 janvier 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés dernièrement le 1^{er} juin 2012 suivant un acte du notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1887, page 90350 du 30 juillet 2012.

ONT COMPARU:

CVI Europe LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Delaware, ayant son siège principal au 15407 McGinty Road West, Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5003374 (CVI);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration limitée donnée en date du 21 novembre 2012.

Chester Properties Asset Management No 4 Ltd, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 32 Brook Street, London W1K 5DL, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni (the Companies House) sous le numéro 7326845 (Chester 4 et, ensemble avec CVI, les Associés Existants);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Chester Properties Asset Management No 6 Ltd, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 32 Brook Street, London W1K 5DL, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni (the Companies House) sous le numéro 08190639 (Chester 6)

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés Existants, précités et représentés comme décrit ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social de la Société, tel que défini ci-dessous, ont prié le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. Longwalk est une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.166, constituée le 5 décembre 2011 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 132, page 6310 du 17 janvier 2012.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quinze mille une Livres Sterling (GBP 15.001) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A) et une (1) part sociale de classe B (la Part Sociale B) ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales C);

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille une Livres Sterling (GBP 15.001) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales A et une (1) part sociale B ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, d'un montant total d'une Livre Sterling (GBP 1) de sorte de porter le capital social de la Société à quinze mille deux Livres Sterling (GBP 15.002), par l'émission d'une (1) Part Sociale C, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1);

3. Modification ultérieure de l'article 5 des Statuts;

4. Modification de l'article 15.2 des Statuts;

Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. Les Associés Existants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Existants décident de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de classe C.

Deuxième résolution

Les Associés Existants décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille une Livres Sterling (GBP 15.001) représenté par quinze mille (15.000) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, d'un montant total d'une Livre Sterling (GBP 1) de sorte de porter le capital social de la Société à quinze mille deux Livres Sterling (GBP 15.002), par l'émission d'une (1) Part Sociale C, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).

Souscription - Libération

Chester 6, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une nouvelle Part Sociale C, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'une Livre Sterling (GBP 1) qui est prouvé au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Les Associés Existants et Chester 6 (ensemble, les Associés), qui représentent désormais la totalité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille deux Livres Sterling (GBP 15.002), représenté par (15.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, une (1) part sociale de classe B (la Part Sociale B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et une (1) part sociale de classe C (la Part Sociale C) forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 15.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" 15.2. La valeur de rachat pour la Part Sociale B et la Part Sociale C sera calculée selon tout pacte d'associés de la Société pouvant exister de temps à autre."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison de l'augmentation du capital social décrit ci-dessus s'élèvent environ à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56978. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001844/204.

(130001432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

FEELING Formation & Coaching, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 121A, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.874.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Madame Lydia FLEURENT, chef d'entreprise, née à Épinal (F) le 15 mai 1972 demeurant à L-5811 Fentange, 121A, Rue de Bettembourg, et

2.- Madame Cécile HOUNDEGLA, coach, née à Paris (F), le 10 mai 1966 demeurant à F-57070 Saint Julien Les Metz, 11, Allée du Fort, France.

Toutes les comparantes sont ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent entre elles:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "FEELING Formation & Coaching".

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine du coaching, de la formation et du conseil.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Madame Lydia FLEURENT, préqualifiée	50
2.- Madame Cécile HOUNDEGLA, préqualifiée.	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-5811 Fentange, 121A, Rue de Bettembourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérantes de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Lydia FLEURENT, chef d'entreprise, née à Épinal (F) le 15 mai 1972 demeurant à L-5811 Fentange, 121A, Rue de Bettembourg, gérante technique et
 - Madame Cécile HOUNDEGLA, coach, née à Paris (F), le 10 mai 1966 demeurant à F-57070 Saint Julien Les Metz, 11, Allée du Fort, France, gérante technique
- 3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée soit par la signature individuelle d'une des deux gérantes techniques.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/35. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Guillaume SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001707/128.

(130001459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 108.922.

Im Jahre zweitausendundzwölf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.ä r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 107.523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Karine Regnier, Administrator, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group (Luxembourg) S.ä r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B 108.922, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 30. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 688 vom 13. Juli 2005.

II. - Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 15.205.725,- (fünfzehn Millionen zweihundertfünftausendsiebenhundertfünfundzwanzig Euro) eingeteilt in 50.099,45 (fünfzigtausendneunundneunzig Komma fünfundvierzig) Manager-Aktien und

254.015,05 (zweihundertvierundfünfzigtausendfünfeinzig Komma null fünf) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50,- EUR) pro Aktie.

III. - Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- neunhunderttausend (900.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (50,- EUR) pro Aktie; und
- hunderttausend (100.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50,- EUR) pro Aktie.

IV. - Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (€1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 950,- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von fünfzig Euro (50,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden. Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V. - Gemäss Beschluss vom 31. Juli 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 323.399,50 (dreihundertdreißigtausenddreihundertneunundneunzig Euro und fünfzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.930,70 (fünftausendneunhundertdreißig Komma siebenzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 950,- (neunhundertundfünfzig Euro),

- 537,29 (fünfhundertsiebenunddreißig Komma neunundzwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI. - Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 15.529.124,50 (fünfzehn Millionen fünfhundertneunundzwanzigtausendeinhundertvierundzwanzig Euro und fünfzig Cent) eingeteilt in

50.636,74 (fünfzigtausendsechshundertsechsdreißig Komma vierundsiebenzig) Manager-Aktien und

259.945,75 (zweihundertneunundfünfzigtausendneunhundertfünfundvierzig Komma fünfundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 15,529,124.50 (fifteen million five hundred and twenty-nine thousand one hundred and twenty-four Euro and fifty Cent)

represented by

50,636.74 (fifty thousand six hundred and thirty-six point seventy-four) Manager Shares and

259,945.75 (two hundred fifty-nine thousand nine hundred and forty-five point seventy-five) Ordinary Shares of a par value of EUR 50. - (fifty Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.200,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. REGNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56960. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé) I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2013.

Référence de publication: 2013001982/88.

(130001253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Egon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.091.

In the year two thousand and twelve,

On the nineteenth day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EGON HOLDINGS S.A.", a "société anonyme" under Luxembourg Law, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 29 December 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1641 on 3 August 2007, modified for the last time by deed of notary Joëlle BADEN, residing in Luxembourg, on 28 November 2012, in process of being published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 129091.

The meeting was opened with Mrs. Noëlle PICCIONE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Vinciane DARCHE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Sophie DI LORENZO, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital with an amount of USD 25,000,000 to increase it from its current amount of USD 48,694,000 to USD 73,694,000 by creating 25,000 new shares with a par value of USD 1,000 each.

2. Subscription and payment of the 25,000 new created shares.
3. Modification of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to take into consideration the above mentioned modifications.
4. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital of the company by an amount of twenty-five million Dollars of the United States of America (USD 25,000,000.00) in order to raise it from its current amount of forty-eight million six hundred ninety-four thousand Dollars of the United States of America (USD 48,694,000.00) to seventy-three million six hundred ninety-four thousand Dollars of the United States of America (USD 73,694,000.00) with the creation and issue of twenty-five thousand (25,000) new shares of the company with a par value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares of the company, by way of a contribution in kind.

Second resolution:

Subscription and Payment

Thereupon "DIAROUGH S.C.A. SICAR", a "société en commandite par actions" under Luxembourg Law, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 119,865,

represented by Mrs. Noëlle PICCIONE, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on

which proxy, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe to the twenty-five thousand (25,000) new shares with a par value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.00) each.

All the new shares have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting in a note of an amount of twenty-five million Dollars of the United States of America (USD 25,000,000.00) owned by "DIAROUGH S.C.A. SICAR", prenamed, towards "EGON HOLDINGS S.A."

The contribution in kind, relating to the capital increase, has been described in a special report provided by "RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 113,621, dated 18 December 2012, which concludes as follows:

"On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Note (USD 25,000,000) retained at the time of the capital increase is less than the value of shares of the Company issued in exchange, i.e. 25,000 shares with a nominal value of USD 1,000 each."

This report, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution:

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 5. Share capital. (first paragraph).** The Company has a share capital of seventy-three million six hundred ninety-four thousand Dollars of the United States of America (USD 73,694,000.00) divided into seventy-three thousand six hundred ninety-four (73,694) shares with a nominal value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000.00) each."

Costs:

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le dix-neuf décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EGON HOLDINGS S.A.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HEL-LINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1641 du 3 août 2007, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 129.091.

L'assemblée est présidée par Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Vinciane DARCHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie DI LORENZO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de USD 25.000.000 pour le porter de son montant actuel de USD 48.694.000 à USD 73.694.000, par la création et l'émission de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 chacune.

2. Souscription et libération des 25.000 actions nouvelles.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de refléter les opérations décrites ci-dessus.

4. Divers.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48.694.000,00) à soixante-treize millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 73.694.000,00), par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par apport en nature.

Deuxième résolution:

Souscription et Libération

Ensuite la société en commandite par actions "DIAROUGH S.C.A. SICAR", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 119.865,

représentée par Madame Noëlle PICCIONE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée de laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

déclare souscrire les vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00) chacune.

Toutes les nouvelles actions ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000.000,00) détenue par "DIAROUGH S.C.A. SICAR", prénommée, envers "EGON HOLDINGS S.A."

L'apport en nature, concernant l'augmentation de capital, a fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises délivré par "RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.621, en date du 18 décembre 2012, et qui conclut comme suit:

"On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Note (USD 25.000.000) retained at the time of the capital increase is less than the value of shares of the Company issued in exchange, i.e. 25.000 shares with a nominal value of USD 1.000 each."

Ce rapport, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-treize millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 73.694.000,00) représenté par soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze (73.694) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Piccione, V. Darche, S. Di Lorenzo, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 61490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001679/174.

(130001440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Immobilière Josy Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ancienne Maison Josy Welter et Fils Sàrl).**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 10, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 5.339.

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, administrateur de société, né à Luxembourg, le 7 juin 1949 demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée Ancienne Maison Josy Welter et Fils S.à r.l., ayant son siège social à L-2355 Luxembourg, place du Puits Rouge, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 5.339., constituée en date du 12 août 1948, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 4 février 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, publié au Mémorial C numéro 783 du 23 mai 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend, avec profond regret, connaissance du décès des associés Hélène WILWERS et Josy WELTER (associé et gérant unique inscrit auprès du RCSL comme Joseph WELTER).

L'assemblée générale prend acte que:

- les époux Hélène WILWERS et Josy WELTER étaient mariés sous le régime de la communauté universelle, suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 9 avril 1976, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, en date du 21 avril 1976, volume 692 numéro 157.

- Madame Hélène WILWERS est décédée «ab intestat» en date du 11 octobre 2007, et que l'universalité de communauté ayant existé entre époux a été attribuée à son époux survivant Monsieur Josy WELTER.

- Monsieur Josy WELTER est décédé «ab intestat» en date du 25 juin 2012, et que la succession est échue à son fils Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, préqualifié.

Suite à ce qui précède Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, préqualifié, est ainsi devenu l'associé unique de la société, inscrit actuellement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, comme WELTER-THEISEN Joseph.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'objet social aux besoins de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de tous immeubles situés aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger,

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, (inscrit comme Joseph WELTER fils auprès du RCSL) administrateur de société, né à Luxembourg, le 7 juin 1949 demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue, lequel dispose de tous pouvoirs de représenter et engager la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1623 Luxembourg, 10, rue Génistre.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en Immobilière Josy Welter S.à r.l..

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe entre le propriétaire actuel des parts existantes et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Immobilière Josy Welter S.à r.l. (ci-après la «Société").

Art. 3. L'objet de la société est l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de tous immeubles situés aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger,

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cent neuf mille cinq cents euros (EUR 109.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.095,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Joseph Jean Marie WELTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2012. Relation GRE/2012/4172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001490/150.

(130001193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Openregistry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 159.319.

—
Extrait du PV du conseil d'administration du 22 novembre 2012

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de révoquer le mandat d'Administrateur-Délégué donné à Jean-Christophe Vignes avec effet immédiat.

Troisième résolution

Suite à cette révocation, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à son directeur M. Nicolas Giraud né le 6 juin 1977 à Malines, Belgique et résident au Pater Damiaanstraat 30, 3191 Hever, Belgique pour la période commençant ce jour et se terminant le jour de la tenue de l'Assemblée Ordinaire approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2015.

L'étendue des pouvoirs délégués est définie comme suit.

I. S'agissant des correspondances générales:

A. Les correspondances, engageant «OPEN REGISTRY», sont soumises à la signature du Délégué à la gestion journalière («General Manager») et d'un membre du Conseil d'Administration ou à la signature de deux membres du Conseil d'Administration.

B. Les correspondances, n'engageant pas contractuellement «OPEN REGISTRY», peuvent être valablement signées par tout membre du Conseil d'Administration.

II. S'agissant des correspondances spéciales:

A. Les relations avec la Presse nécessitent la signature du Président du Conseil d'Administration ou la signature du Délégué à la gestion journalière («General Manager»).

B. Les correspondances avec les autorités compétentes (comme notamment avec le RCS, l'administration fiscale, l'administration des douanes, de la TVA, etc.) sont soumises à la signature du Président ou à la signature du Délégué à la gestion journalière (« General Manager »).

III. S'agissant des actes ayant des incidences financières, le pouvoir d'engagement de la Société est régi de la manière suivante:

A. En matière de dépenses

1. Les engagements de dépenses relatifs à la vie courante de la Société dont le montant unitaire est inférieur à 10.000 € (dix mille euros) sont soumis à la seule signature du Délégué à la gestion journalière («General Manager») ou d'un seul membre du Conseil d'Administration.

2. Les engagements de dépenses relatifs à la vie courante de la Société dont le montant unitaire est compris entre 10.000 € (dix mille euros) (inclus) et 50.000 € (cinquante mille euros) (exclus) sont soumis à la signature conjointe du Délégué à la gestion journalière («General Manager») et du Président ou à la signature conjointe du Président et d'un membre du Conseil d'Administration.

Administration

3. Les engagements de dépenses relatifs à la vie courante de la Société dont le montant unitaire est égal ou supérieur à 50.000 € (cinquante mille euros) sont soumis à la signature conjointe d'au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration.

B. En matière de recettes

1. Les ordres de recettes et factures émises à l'encontre des débiteurs divers de la Société dont le montant unitaire est inférieur à 10.000 € (dix mille euros) sont soumises à la seule signature du Délégué à la gestion journalière («General Manager») ou d'un seul membre du Conseil d'Administration.

2. Les ordres de recettes et factures émises à l'encontre des débiteurs divers de la Société dont le montant unitaire est compris entre 10.000 € (dix mille euros) (inclus) et 50.000 € (cinquante mille euros) (exclus) sont soumises à la signature conjointe du Délégué à la gestion journalière («General Manager») et d'un membre du Conseil d'Administration ou à la signature conjointe du Président et d'un membre du Conseil d'Administration.

3. Les ordres de recettes et factures émises à l'encontre des débiteurs divers de la Société dont le montant unitaire est égal ou supérieur à 50.000€ (cinquante mille euros) sont soumis à la signature commune d'au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration.

IV. S'agissant plus généralement des points I. à III. inclus ci-dessus, le pouvoir d'engagement de la Société est régi de la manière suivante:

Lorsque la situation l'exige, et notamment en cas d'indisponibilité de tout ou partie des personnes désignée(s) dans la présente procédure comme étant la ou les personnes autorisées à autoriser ou à signer tout document ou formalité, tout membre du Conseil d'Administration pourra établir tout document et/ou réaliser toutes formalités ainsi requises sous sa propre signature pour autant qu'il ait dûment obtenu au préalable la validation et/ou l'autorisation écrite(s) par fax ou par e-mail utilisant une adresse «@OpenRegistry.com» de la part de la ou des personnes désignée(s) dans la présente procédure comme étant la ou les personnes autorisées à autoriser, à signer ou souscrire à la formalité concernée, en ce inclus ses détails et son contenu.

Lorsque le document à signer ou la formalité à réaliser peut ou doit intervenir par e-mail, la personne désignée dans la présente procédure comme étant la personne autorisée à valider ou à signer tout document ou formalité pourra valablement le faire par e-mail sous sa propre signature, sous la réserve expresse d'envoyer cet e-mail à partir de la boîte e-mail OpenRegistry.com à son nom, cet e-mail étant alors réputé pour les besoins de fonctionnement interne de la Société avoir la même valeur que s'il avait été signé formellement.

Dans le cas où deux personnes sont désignées dans la présente procédure comme étant les personnes autorisées à valider, à autoriser ou à signer conjointement tout document ou formalité, le document à signer ou la formalité à réaliser pourra valablement être adressé(e) par e-mail par l'une d'elles sous sa propre signature, pour autant qu'elle ait obtenu au préalable la validation et/ou l'autorisation écrite(s) par fax ou par e-mail de la part de l'autre personne désignée dans la présente procédure comme étant habilitée à y procéder conjointement, en ce inclus ses détails et son contenu.

Comme précédemment, en pareil cas, l'e-mail devra être envoyé à partir de la boîte e-mail @OpenRegistry.com au nom de la personne émettant l'e-mail, cet e-mail étant alors réputé pour les besoins de fonctionnement interne de la Société avoir la même valeur que s'il avait été signé formellement.

Pour les besoins de ce qui précède, la personne réalisant une formalité, signant un document et/ou envoyant un e-mail dans le cadre du présent point IV. sera responsable de solliciter toutes les validations et/ou autorisations requises en temps utiles et tant cette personne que la ou les personnes amenées à valider ou à autoriser la réalisation d'une formalité donnée devront faire le nécessaire afin de conserver toutes les preuves de l'existence et de l'étendue de la validation et/ou de l'autorisation ainsi octroyée.

Référence de publication: 2013001957/81.

(130001336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Rock Ridge RE 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.532.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge au commissaire à la liquidation et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 décembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Rock Ridge RE 6, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013004222/20.

(130003519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

BRE/Student Housing Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.147.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/Europe 4-P S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005044/18.

(130004614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Tomax II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 40.552.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Romain KOSTER, gérant de société, demeurant à L-1948 Luxembourg, 49, rue Louis XIV.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée TOMAX II S.à r.l., avec siège social à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.552 (NIN 1992 2404 154)

II.- Que la société a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 juin 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 20 octobre 1992, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 9 mai 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 374 du 3 octobre 1994;

- suivant acte reçu par le même notaire Edmond SCHROEDER en date du 3 février 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 257 du 14 juin 1995.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'associé unique en date du 24 juillet 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 17 janvier 2002.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que le comparant déclare expressément que la société TOMAX II S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Ensuite le comparant, en sa qualité d'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1948 Luxembourg, 49, rue Louis XIV.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. KOSTER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002120/53.

(13000847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Centre Marbres s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 202, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 57.995.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013007650/14.

(130008747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.